

Groupe d'action locale (GAL)

En 2023, la Communauté de communes ÉLAN et Limoges Métropole se sont rapprochées pour former un Groupe d'action locale (GAL des Monts et de Limoges). Ainsi, des subventions issues de fonds européens peuvent désormais être attribuées à tous types de porteurs de projets, à condition que leur action entre dans l'un des axes de la stratégie du GAL pour le territoire.

Le groupe d'action locale, le GAL, c'est :

- > Une instance représentative des acteurs et des besoins du territoire,
- > formée par Limoges Métropole (20 communes) et ÉLAN (24 communes),
- > composée de 15 membres titulaires (7 élus et 8 membres de la société civile),
- > gérant une enveloppe totale de plus de 5 M€* de fonds européens,
- > et œuvrant pour : l'économie locale, le tourisme, le sport et la culture, les services à la population, la transition écologique...

** fonds disponibles pour la période de programmation 2021-2027 du FEDER et du FEADER (gérés par la Région Nouvelle-Aquitaine).*

La stratégie du GAL

Elle est ajustée aux besoins du territoire et comprend 4 axes



Pour être soutenu, un projet doit s'inscrire dans l'un de ces 4 axes. Des fiches synthétiques présentent les différentes thématiques soutenues.

AXE 1 | Développement de l'économie de proximité productive et inclusive



[Fiche action 1 | Qualifier les espaces publics](#)

[Fiche action 2 | Favoriser l'accès aux commerces de proximité](#)

[Fiche action 3 | Valoriser les zones d'activités](#)

[Fiche action 4 | Favoriser l'accès à l'orientation et à la formation des publics](#)

AXE 2 | Mise en place d'une politique culturelle, touristique et sportive



[Fiche Action 5 | Créer et/ou réhabiliter des équipements sportifs et culturels à rayonnement régional](#)

[Fiche Action 6 | Développer les projets autour du sport nature](#)

[Fiche Action 7 | Favoriser le tourisme d'affaires et la montée en gamme des hébergements touristiques](#)

[Fiche Action 8 | Encourager la découverte du patrimoine](#)

[Fiche Action 9 | Accompagner le développement des évènements culturels](#)

AXE 3 | Renforcement de l'offre de services aux habitants et aux entreprises



[Fiche Action 10 | Améliorer l'offre de logements sociaux et/ou conventionnés dans les centres-bourgs ruraux \(jusqu'à 12 logements\)](#)

[Fiche Action 11 | Mutualiser des espaces de services à la population](#)

AXE 4 | Impulsion d'initiatives pour la transition écologique



[Fiche Action 12 | Développer des projets autour d'une alimentation locale, durable et à caractère inclusif](#)

[Fiche Action 13 | Revaloriser les sites industriels/commerciaux à l'abandon](#)

[Fiche Action 14 | Encourager la création de liaisons douces](#)

Comment solliciter les fonds européens ?

Le parcours d'un projet local

Porteurs de projet ► Animateurs du GAL ► Aide au montage du dossier ► Instance de décision du GAL ►

Si avis positif, instruction du dossier

► Attribution d'une subvention

Contacts

Pour les porteurs de projet,

> sur la **Communauté urbaine de Limoges Métropole** : Maëlle VERGNE - maelle.vergne@limoges-metropole.fr - Tel : 06 24 78 54 34

> sur la **Communauté de Communes ELAN** : Antoine MOREAU - a.moreau@elan87.fr - Tel : 05 44 23 12 33

